

Demande concernant :

- Prolongation du délai d'assainissement d'une installation de chauffage (art. 8 OPair¹)**
- Dérogation au remplacement d'une installation de chauffage (art. 37a RELCEn²)**

1. Auteur de la demande

Requérant (propriétaire/maître de l'ouvrage) : Nom : Rue, n° : NPA Localité : N° de tél. : Courriel :	Auteur du projet : <input type="checkbox"/> idem requérant <input type="checkbox"/> autre : Nom/raison sociale : Rue, n° : NPA Localité : N° de tél. : Courriel :
---	--

2. Emplacement du bâtiment

Commune :	NPA :	N° EGID :
Rue, n° / lieu dit :	N° art. cadastral :	

3. Objet de la demande
*Prolongation du délai d'assainissement
de l'installation de chauffage (OPair)*
*Dérogation au remplacement de l'installation
de chauffage (RELCEn)*

<input type="checkbox"/> Conserver la chaudière existante dans l'attente de raccorder le bâtiment au chauffage à distance (CAD) mentionné au pt 4	<input type="checkbox"/> Remplacement de la chaudière existante par une chaudière provisoire à énergie fossile dans l'attente de raccorder le bâtiment au CAD mentionné au pt 4
N° de l'installation : (voir le macaron collé sur la chaudière)	<input type="checkbox"/> Remplacement de la chaudière existante en se raccordant au CAD mentionné au pt 4
Instruction d'envoi Le justificatif EN-NECAD est à envoyer au Service de l'énergie et de l'environnement, section bruit, air, chauffages, industries, rue du Tombet 24 à 2034 Peseux.	Instruction d'envoi Le justificatif EN-NECAD est annexé à la demande de remplacement de la production de chaleur faite par l'intermédiaire de l'outil de Gestion des autorisations pour les installations de production d'énergie (GAPE), disponible sur le Guichet Unique, rubrique « Territoire ».

4. Chauffage à distance (CAD)

Nom du fournisseur de chaleur :	Nom du CAD :
N° du plan de zone validé par le SENE sur lequel se trouve le bâtiment :	
Date à laquelle :	
<input type="checkbox"/> les besoins thermiques du bâtiment seront couverts par le CAD : <input type="checkbox"/> la part d'énergie renouvelable du CAD répondra aux dispositions de l'annexe 7 du RELCEn :	

5. Notes

¹Ordonnance sur la protection de l'air (OPair), du 16 décembre 1985
²Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), du 17 mars 2021

6. Engagement

Les soussignés attestent par leur signature qu'un accord est conclu entre le requérant et le fournisseur de chaleur pour que le bâtiment concerné par la présente demande soit, à la date susmentionnée, raccordé au CAD précité.

Lieu et date :	Lieu et date :
Signature du requérant :	Signature du fournisseur de chaleur :